

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

#### Règlement REG-316

Prenez avis que, lors de sa séance du 12 mai 2015, le conseil municipal a adopté le projet de règlement REG-316 intitulé : « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1640 AFIN DE MODIFIER LE CONTENU DE CERTAINS TABLEAUX ET TEXTES DANS LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME APPLICABLE AU SECTEUR MARIE-VICTORIN/SAINT-LAURENT** »

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et modifie le règlement no 1640 concernant le plan d'urbanisme de la façon suivante :

Le projet de règlement vise à modifier le plan d'urbanisme et plus particulièrement le contenu de certains tableaux et textes présents dans le PPU applicable au secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent. Ce secteur est situé entre le fleuve Saint-Laurent et le boulevard Marie-Victorin et inclut les rues Saint-Charles et Saint-François ainsi que le boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé de réviser la superficie du parc qui est prévu à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-François à une superficie approximative de 2000 mètres carrés au lieu de 2650 afin de correspondre davantage au scénario le plus probable de se réaliser compte tenu des cessions pour fins de parc envisagées.

Les modifications proposées visent également à arrimer la planification envisagée d'un site localisé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-François à celle indiquée dans le PPU pour ce même site.

Ainsi, le scénario de développement révisé pour le site visé proposerait la construction d'un ou deux bâtiments à des fins résidentielles et d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 14 étages au lieu de 10 étages tel qu'initialement prévu.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de celui-ci. L'assemblée publique de consultation se tiendra **le 28 mai 2015, à 19 h**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de Ville de Brossard, située au 2001, boulevard de Rome, 1<sup>er</sup> étage.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement durant les heures d'ouverture, au Service du greffe, Hôtel de Ville de Brossard, lequel est situé au 2001, boulevard de Rome, 1<sup>er</sup> étage.

DONNÉ À BROSSARD, ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.